

Accession à l'Organisation mondiale du commerce

Le Canada continue de jouer un rôle actif dans le processus d'accèsion à l'OMC :

- pour que les exportations canadiennes de biens et services aient un accès plus large, non discriminatoire et prévisible aux marchés;
- pour que des régimes transparents, fondés sur des règles, soient appliqués sur les nouveaux marchés, ce qui contribuera à la stabilité et la prospérité économique dans le monde.

Depuis un an, le Canada participe activement à la négociation de l'accèsion de près de 30 pays. En 2000, six d'entre eux (l'Albanie, la Croatie, la Géorgie, la Jordanie, la Lituanie et le Sultanat d'Oman) ont été admis à l'OMC, ce qui porte le nombre de membres à 141. Plusieurs autres candidats y seront probablement accueillis en 2001, comme la Chine et le Taïpei chinois (Taïwan), et le dossier de nombreux autres pays est à l'étude, dont ceux de la Russie, de l'Ukraine, de l'Arabie saoudite et du Vietnam.

Les négociations multilatérales et bilatérales se déroulent en même temps. Au cours des négociations multilatérales, un groupe de travail de l'OMC, formé de membres intéressés, étudie le régime commercial et économique du pays postulant pour y relever les aspects incompatibles avec ses obligations à l'égard de l'OMC et déterminer les changements qu'il devra y apporter pour les rendre conformes aux règles de l'Organisation. Les progrès accomplis dépendent de la transparence, de l'exactitude et des détails fournis par le postulant dans ses réponses aux centaines de questions posées par les membres du groupe de travail. En participant aux délibérations du groupe de travail, le Canada s'assure que l'accèsion du postulant à l'OMC entraînera des conditions plus prévisibles et moins discrétionnaires sur son marché.

En même temps que les délibérations du groupe de travail, les membres de l'OMC engagent avec le postulant des négociations bilatérales sur l'accès à ses marchés. Au cours de ces négociations, le Canada cherche principalement à obtenir la réduction ou l'élimination des droits de douane et des obstacles non tarifaires qui nuisent à l'accès des biens et services d'intérêt courant ou futur pour les sociétés canadiennes. Le Canada s'attend à ce que les postulants consolident leurs engagements tarifaires, à ce qu'ils accordent un accès non discriminatoire et à ce qu'ils souscrivent aux diverses mesures dites « zéro pour zéro » et mesures d'harmonisation de l'OMC.

Les positions qui seront défendues au cours des négociations en vue de l'accèsion sont mises au point par plusieurs ministères et après avoir consulté le secteur privé. Ces négociations offrent une occasion importante de résoudre les difficultés d'accès des entreprises canadiennes.